

## TUTORIEL AFIN DE FACILITER VOS DÉMARCHES EN LIGNE POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Se connecter sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/users>.

### 1. CREATION DU COMPTE

La première démarche est de créer votre compte

- L'utilisateur se connecte pour la première fois sur demarches-simplifiees.fr et ne possède pas de compte : cliquer sur le bouton «**Créer un compte**», saisir votre email, choisir un mot de passe et cliquer sur «**se connecter**».
- L'utilisateur possède déjà un compte demarches-simplifiees.fr : saisir l'email et le mot de passe de connexion

demarches-simplifiees.fr

Connectez-vous

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

Mot de passe oublié ?

Se souvenir de moi

Se connecter

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

Créer un compte

### 2. PREPARATION DES PIECES NECESSAIRES AU DEPOT DE DOSSIER

Avant de déposer un dossier sur demarches-simplifiees.fr, penser à scanner tous les documents nécessaires et les enregistrer afin de pouvoir les joindre lors du dépôt de votre dossier :

1. Descriptif du projet / note d'opportunité \*
2. Délibération de la collectivité (format libre)
3. Plan de financement prévisionnel détaillé \*
4. Programme détaillé des travaux par postes de dépenses \*
5. Devis justificatifs des travaux (non signés du représentant légal) ou avant-projets sommaires/définitifs (format libre)
6. Attestation de non commencement de travaux \*
7. Attestation de maîtrise du foncier \*
8. Plans (format libre)
9. Autres documents complémentaires obligatoires (se référer au guide)

\* Les formulaires 1 3 4 6 et 7 sont disponibles sur le site internet de la préfecture OU dans les rubriques concernées sous forme de modèle.

### 3. CONNECTION ET CREATION DU DOSSIER

Une fois le compte créé, se connecter par le lien disponible sur le site Internet de la Préfecture des Vosges (rubriques Politique publique / Collectivités locales – Intercommunalité / DETR-DSIL) et cliquer sur **Commencer la démarche** :



#### Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire DETR - DSIL 2020

Cette téléprocédure concerne les demandes de subventions suivantes, au titre de l'année 2020 :  
- DETR  
- DSIL



Saisir le numéro SIRET à 14 chiffres de votre collectivité et **valider** :



#### Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire DETR - DSIL 2020

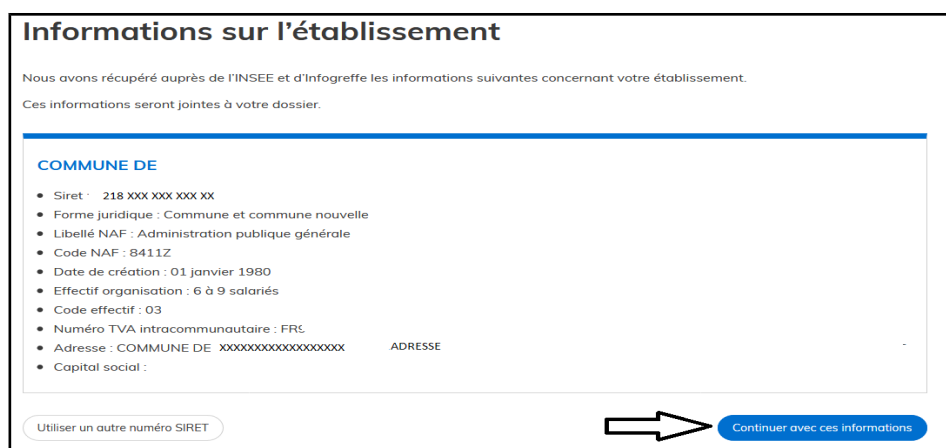
Cette téléprocédure concerne les demandes de subventions suivantes, au titre de l'année 2020 :  
- DETR  
- DSIL

ATTENTION :



Une fois celui-ci validé, les informations relatives à votre collectivité s'affichent.

→ valider l'autorisation puis cliquer sur **Continuer avec ces informations**



Commencez par localiser géographiquement le projet en cliquant sur **Ajouter une zone** puis en délimitant la zone sur la carte avec la souris :

#### Cartographie \*

Veillez sélectionner la ou les parcelles du cadastre concernés par l'opération.

Parcelles cadastrales  
Aucune zone tracée

Ensuite, vous pouvez commencer votre saisie. Tous les champs marqués d'un astérisque rouge sont à renseigner obligatoirement.

#### Arrondissement et désignation du porteur \*

Choisir dans l'arrondissement sur la liste déroulante le nom du porteur du projet. Se référer aux circulaires pour connaître les porteurs éligibles aux différentes enveloppes.



**CONSEIL** : il est recommandé d'enregistrer votre demande (en mode brouillon) : cliquer sur **Enregistrer le brouillon** en bas de page (il n'est pas nécessaire de descendre, l'icône est présente en permanence en bas de l'écran de saisie).

Le bandeau suivant apparaît en haut de l'écran (le dossier est préenregistré sur la plateforme mais ne peut être consulté par les instructeurs)

Votre brouillon a bien été sauvegardé.

démarche en test **Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire DETR - DSIL 2020**

Vous recevez peu de temps après l'enregistrement un courriel vous indiquant que votre dossier est enregistré, et comprenant un lien (**Afficher votre dossier**) pour retrouver votre dossier si vous ne le déposez pas à la fin de votre saisie.

Bonjour,

Vous avez commencé à remplir un dossier pour la démarche « Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire DETR - DSIL 2020 ».

Vous pouvez retrouver et compléter votre dossier en cliquant sur le bouton ci-dessous:

Afficher votre dossier

Bonne journée,  
L'équipe demarches-simplifiees.fr

—  
Merci de ne pas répondre à cet email.

Cette démarche est gérée par :  
Service Animation des politiques publiques  
Préfecture des Vosges  
Place FOCH 88026 EPINAL Cedex

Poser une question sur votre dossier :  
Par email : [pref-subventions-epinal@vosges.gouv.fr](mailto:pref-subventions-epinal@vosges.gouv.fr)  
Par téléphone : [0329698889](tel:0329698889)  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h15

Ensuite, compléter les champs du formulaire, organisés en rubriques :

1. Identification du porteur de projet
2. Description du projet
3. Nature et Impacts du projet
4. Échéancier prévisionnel de réalisation

Puis insérer les pièces jointes nécessaires dans chacune des 9 rubriques :

## PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES POUR LE DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION (importer les pièces et formulaires disponibles sur le site de la préfecture rubrique DETR/DSIL2020)

### PJ 1. Descriptif du projet / note d'opportunité \*

Télécharger le formulaire type sur le site internet de la préfecture (ou télécharger le modèle ci-après), le remplir, le faire signer, l'enregistrer et l'importer.

Veuillez télécharger, remplir et joindre [le modèle suivant](#)

Aucun fichier sélectionné.

### PJ2. Délibération de la collectivité \*

Importer votre document : La délibération doit comprendre la présentation de l'opération et son adoption, et arrêter les modalités de son financement.

Pour ce faire, pour chaque pièce à joindre, cliquez sur **parcourir** pour récupérer le document préenregistré sur votre ordinateur.

**NB** : En cliquant sur **le modèle suivant**, vous pouvez télécharger un document vierge, si vous ne l'avez pas fait sur le site internet de la préfecture.

Il est conseillé de faire des enregistrements après chaque insertion de PJ (Cliquer sur **Enregistrer le brouillon** en bas à gauche de l'écran).

Procéder de même pour chaque pièce à joindre.

**A NOTER :** Pour les rubriques PJ 8 (plan) et PJ 9 (pièces complémentaires), vous pouvez joindre plusieurs documents. Pour cela, il faut cliquer sur **Ajouter une ligne pour PJxxxxxx** » sous la rubrique concernée, pour créer un lien supplémentaire dans la rubrique.

## PJ8. Plans

Pour les travaux d'aménagements, de construction, de réhabilitation, sont obligatoires : plans de situation, cadastral, parcellaire en travers.

Pour les travaux d'installation de caméras : plan d'implantation.

### Ajouter un plan

Vous pouvez joindre plusieurs plans en fonction du projet.

Pour joindre un plan, cliquer sur Parcourir... pour importer votre document.

Pour ajouter un deuxième plan, cliquer sur la zone "Ajouter une ligne pour PJ8 Plan", et ainsi de suite.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Ajouter une ligne pour « PJ8. Plans »



## PJ8. Plans

Pour les travaux d'aménagements, de construction, de réhabilitation, sont obligatoires : plans de situation, cadastral, parcellaire, plan de masse, de coupe en travers.

Pour les travaux d'installation de caméras : plan d'implantation.

### Ajouter un plan

Vous pouvez joindre plusieurs plans en fonction du projet.

Pour joindre un plan, cliquer sur Parcourir... pour importer votre document.

Pour ajouter un deuxième plan, cliquer sur la zone "Ajouter une ligne pour PJ8 Plan", et ainsi de suite.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Supprimer

### Ajouter un plan

Vous pouvez joindre plusieurs plans en fonction du projet.

Pour joindre un plan, cliquer sur Parcourir... pour importer votre document.

Pour ajouter un deuxième plan, cliquer sur la zone "Ajouter une ligne pour PJ8 Plan", et ainsi de suite.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Supprimer

Ajouter une ligne pour « PJ8. Plans »

#### 4. DEPOT DU DOSSIER

Lorsque toutes les rubriques ont été complétées et les pièces jointes enregistrées, cliquer sur **Déposer le dossier** (en bas à droite de la page)

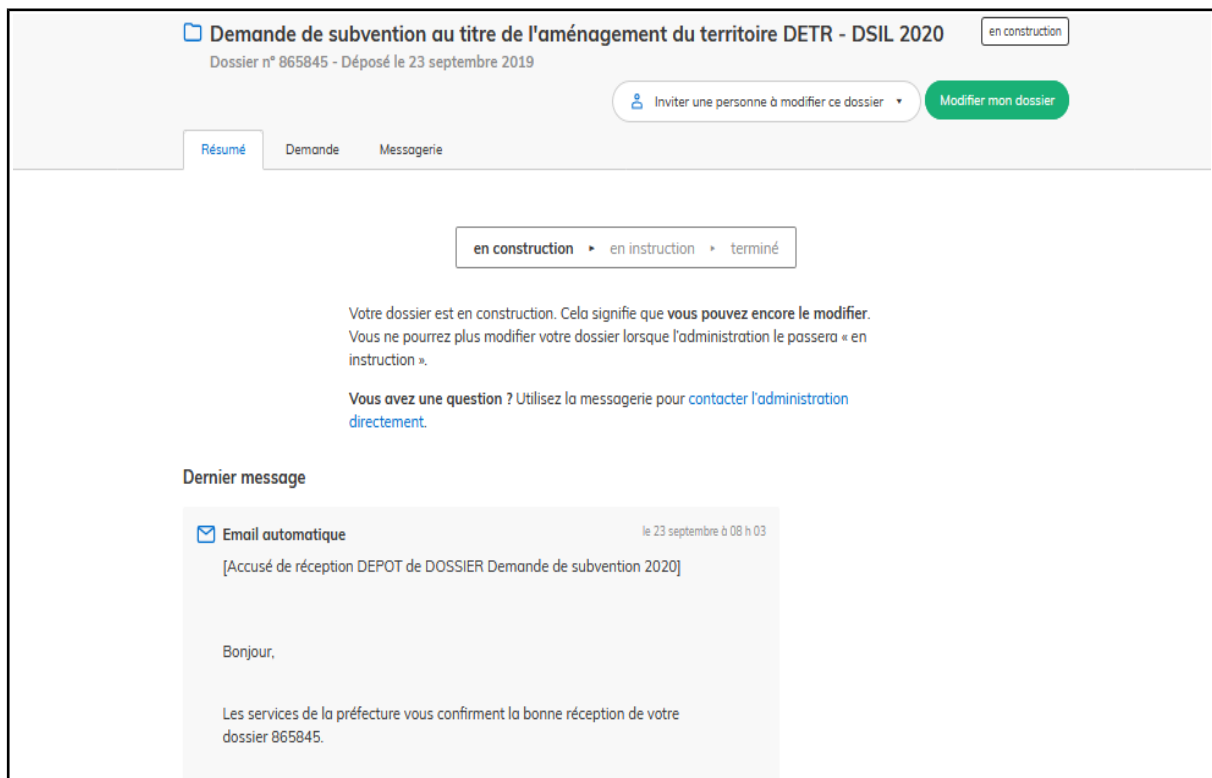
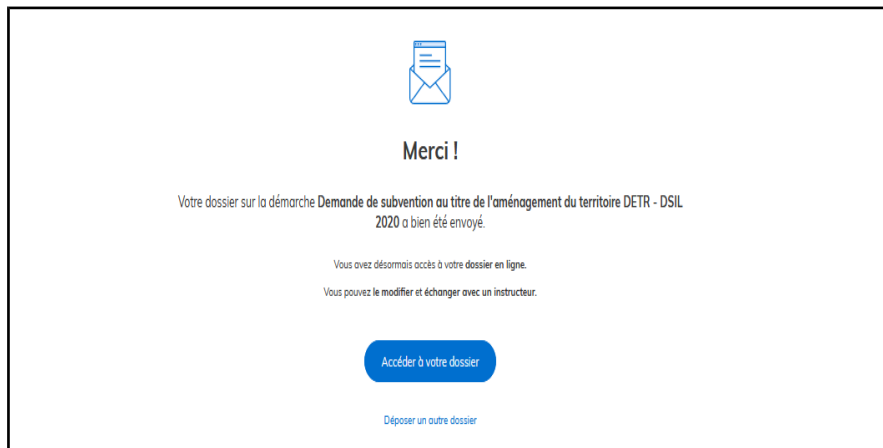
Enregistrer le brouillon



Déposer le dossier

A noter : **si toutes les rubriques obligatoires de votre dossier ne sont pas complétées vous ne pouvez pas soumettre le dossier : un bandeau rouge en haut de page apparaît, vous indiquant quelles rubriques sont à compléter ou corriger.**

Lorsque votre dossier est bien complété vous recevez ce message



Votre dossier est dit en **construction**.

Vous pouvez le **modifier** et **échanger avec un instructeur** lors de sa construction et de son instruction

## 5. SUIVI DU DOSSIER

Mes dossiers

N° dossier	Démarche	Statut	Mis à jour
865845	démarche en test Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire DETR - DSIL 2020	en construction	23 septembre 2019 08:15

Que pensez-vous de la facilité d'utilisation de ce service ?

Accessibilité - CGU - Mentions légales - Documentation - Contact technique - Aide

Pour modifier ou compléter votre dossier :

Se positionner sur onglet demande, cliquer sur le dossier concerné dans la liste, une fois celui-ci sur **Modifier mon dossier**.

Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire DETR - DSIL 2020  
Dossier n° 865845 - Déposé le 23 septembre 2019

Inviter une personne à modifier ce dossier

Modifier mon dossier

Résumé | Demande | Messagerie

Déposé le : 23 septembre 2019

Identité du demandeur

Faire les modifications (joindre une pièce manquante, ajouter un devis, etc), consulter la messagerie ou envoyer un message si besoin, et le cas échéant cliquer sur **Enregistrer les modifications du dossier** en bas à gauche de l'écran.

Arrondissement Saint-Dié des Vosges

Enregistrer les modifications du dossier

A partir du moment où votre dossier est complet il peut être passé en instruction par les services instructeurs.

Vous en recevrez la confirmation dans votre boîte mail

en construction - en instruction - terminé

Votre dossier est complet. Il est en cours d'examen par les instructeur de l'administration.

Dès que l'administration aura statué sur votre dossier, vous recevrez un email avec le résultat.

Le temps moyen de vérification pour cette démarche est de 3 jours.

Dernier message

Email automatique le 27 septembre à 15 h 41  
[Votre dossier demarches-simplifiees.fr n° 147763 va être instruit]

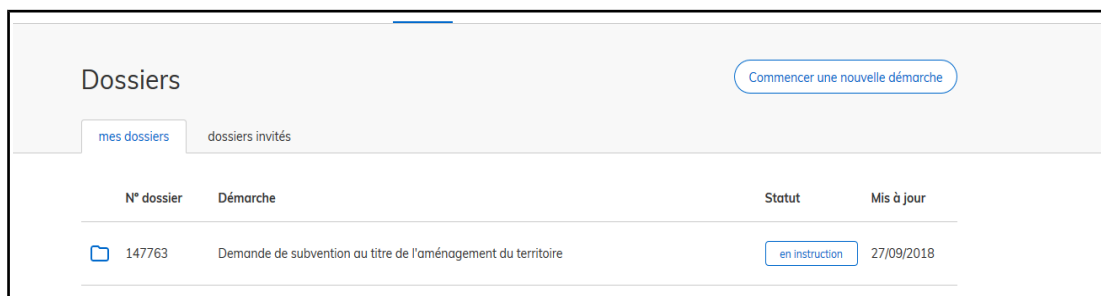
Bonjour,

Votre administration vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 147763. Celui-ci sera instruit dans le délai légal déclaré par votre interlocuteur.

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

et dans la liste des dossiers, la demande passe en statut « **en instruction** »



The screenshot shows a web interface titled 'Dossiers'. At the top right, there is a button labeled 'Commencer une nouvelle démarche'. Below the title, there are two tabs: 'mes dossiers' (selected) and 'dossiers invités'. The main content is a table with the following structure:

N° dossier	Démarche	Statut	Mis à jour
147763	Demande de subvention au titre de l'aménagement du territoire	en instruction	27/09/2018

A ce stade, **vous ne pourrez plus modifier votre dossier.**